

A la suite de la surprise d'Arlon le procureur général du Conseil provincial A. Goudius (b) intenta au prévôt de la ville P.-E. de Raville (c) un procès en responsabilité. Raville invoqua comme excuses d'abord sa participation à la campagne d'Ostende, son mauvais état de santé à son retour ainsi que le fait qu'au moment de l'attaque il était alité en son château de Koerich «pour chaude fiebvre intérieure, meslée avec la jaunisse»; il s'en rapporta en outre au peu d'écoute qu'il avait trouvée en exigeant des secours pour la réparation et le renforcement des fortifications d'Arlon. En effet, ni les États provinciaux, ni les Archiducs, ni le Conseil des Finances n'avaient voulu délier leurs bourses. Encore à la date du 13 décembre 1602 l'archiduc Albert avait félicité Raville «pour sa sollicitude envers les fortifications. Il lui avait même prescrit d'y faire travailler par corvées pour parer au plus urgent, mais il ne lui avait promis ni aide, ni argent».

Dans une requête adressée aux Archiducs, Raville, tout en se plaignant de ce que Goudius lui eût enjoint de ne pas quitter le pays avant la fin des poursuites, demande de pouvoir se rendre à Bruxelles pour se justifier. Le 6 avril 1605 les Archiducs font droit à ses doléances et donnent l'ordre au Conseil provincial de terminer l'enquête et d'adresser le dossier au Conseil privé pour décision. L'apostille arriva à Luxembourg le 14 juin, l'enquête fut close et l'on passa l'éponge. Pour ce qui concerne les fortifications d'Arlon, P.-E. de Raville eut la satisfaction, en 1606, de voir les Archiducs charger le receveur général des aides du Luxembourg de fournir les fonds nécessaires à leur réparation. (2)

En 1604 nouvelle apparition de la peste qui emporta «quantité de personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition».

On peut aisément se figurer l'état de choses qui régnait alors quand on sait qu'à l'époque qui nous occupe, tout le duché de Luxembourg ne comptait qu'un seul médecin gradué. L'art de guérir – et surtout de faire passer à trépas – était exercé par les barbiers sinon par certains artisans et les curés. Rien d'étonnant qu'en désespoir de cause le peuple, encore inculte, avait aussi recours aux devins. (4)

Enfin, la date du 27 mars 1606 est entrée comme funeste dans les annales du pays: une tempête des plus violentes ravagea le Luxembourg et enleva entre autres le toit de l'église des Récollets. (5)

Les Archiducs tâchèrent quelque peu de secourir ceux qui avaient souffert notamment des incursions des Hollandais et des réquisitions des militaires espagnols. C'est ainsi que nous apprenons par un constat fait le 16 août 1603 par les officiers de Clervaux que S.A. fait remise de trois années de contributions «in erwägung des grossen unverschätzlichen schadens, so vorm jar bei dem veilandtlichen einfall des holländischen kriegsvolck durch den verderblichen brandt diesem landt zugefügt worden...»

Quatre ans plus tard il est question du désir des Archiducs de voir les militaires payer aux habitants le prix des fourrages nécessaires. (6)

Mais tout cela n'était qu'emplâtre sur jambe de bois, et l'on se figure bien que toutes ces catastrophes qui s'étaient abattues sur le pays ajoutèrent aux appréhensions de la population concernant les prérogatives des États à l'endroit du gouvernement de Bruxelles et occasionnèrent bien des perturbations dans l'administration du pays.